

	
Délibération n° 2	Conseil Municipal du Mercredi 5 Juin 2019
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 8.5 – Politique de la Ville
Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET, Madame Maryse MAILLART, <b>Adjoint</b>, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Madame Martine GHEZAL</p>	
<p><b>Votants</b> : 32</p>	
<p><b>Secrétaire de séance</b> : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
Objet : Contrat de ville 2019 – Validation de la programmation et de son financement.	
Rapporteur : Monsieur Le Maire	
Synthèse de la délibération :	Contrat de Ville 2019.– Validation de la programmation et de son financement.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'appel à projets 2019 relatif au contrat de ville d'Etaples-sur-mer défini sur la base des thématiques suivantes : cohésion sociale, emploi, développement économique, habitat et cadre de vie,

**Vu** la délibération n° 2019-84 du 11 Avril 2019 de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois,

**Considérant** les arbitrages réalisés d'une part par le comité de validation le 29 octobre 2018 et d'autre part par le comité des financeurs le 20 mars 2019,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de** valider la programmation ci-après exposée et d'accepter le financement énoncé :

Titre du projet	Coût total	Part Etat	Part CA2BM	Part Ville	Part autres
Clap ados	9 370,00 €	1 825,00 €	1 825,00 €		5 720,00 €
Projet culturel de la pierre trouée	37 500,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	7 500,00 €	20 000,00 €
Sensibilisation aux risques Agressions sexuelles	5 533,00 €	2 767,00 €	1 660,00 €	1 106,00 €	
La course à l'emploi	5 000,00 €	2 500,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>57 403,00 €</b>	<b>12 092,00 €</b>	<b>9 735,00 €</b>	<b>9 856,00 €</b>	<b>25 720,00 €</b>

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.